

CONSEIL COMMUNAL DE ROLLE

Rapport de la commission chargée d'étudier le

Préavis No 90-2011

Adoption du « Plan Directeur Régional du District de Nyon (PDRN) – volet stratégique »

La commission est composée de Madame

Valérie Schlup Mantzouranis

et de Messieurs

Pierre Aepli

Michel Ansermoz

Pierre Beck

Pierre Maeder, excusé

Jürg Schmutz, Président et Rapporteur

Konstantin Turnau

En l'absence du rapporteur désigné, la commission a décidé de confier la rédaction du présent rapport à son président.

La commission s'est réunie le 7 février 2011 à la salle Clément de la Maison de Commune, en compagnie de Madame Françoise Tecon, municipale en charge du dossier, et de Madame Pascale Rouet, Cheffe de Projet au Conseil Régional du District de Nyon.

La commission les remercie pour leur disponibilité et la qualité de leurs réponses.

Il convient d'abord de préciser que le document annexé au préavis est un résumé qui ne concerne que le volet stratégique d'un plan dont le volet opérationnel sera mis en œuvre ultérieurement.

La commission se félicite de la qualité du travail fourni par les instances du district, mais émet les remarques suivantes :

- Le vocabulaire utilisé par ce plan directeur manque parfois de précision ; ses rédacteurs sont les premiers à le reconnaître. La rédaction des documents à venir (sans aucun doute nombreux) tentera de remédier à ces problèmes, afin d'éviter les malentendus éventuels qui pourraient découler de cette situation.
- Certains commissaires déplorent que la question du développement économique du district soit passée sous silence. Ils estiment que cette dimension économique influence, respectivement est influencée par les objectifs décrits dans le plan régional et qu'il n'est pas possible de présenter ce dernier sans référence à la vision de ce que devrait être le développement économique de la région. Devons-nous, par exemple, accueillir dans le futur toutes les entreprises qui le désireront, avec les avantages (fiscaux) et les inconvénients (environnementaux, entre autres) que cela comporte ?

- La commission regrette qu'aucun des objectifs mentionnés dans le plan ne fasse explicitement référence au maintien d'une certaine qualité visuelle de notre environnement, qualité dont chacun profite et qu'il conviendrait de préserver.
- Le plan directeur ne distingue aucune priorité parmi les objets dont il traite : lesquels sont urgents ? qu'en est-il de la faisabilité de chacun d'eux ?

Des éléments de réponse à ces questions peuvent cependant d'ores et déjà être esquissés :

- Le volet opérationnel de PNDR intégrera ces remarques, en insistant notamment sur la nécessité de sauvegarder la diversité économique sur l'ensemble du district, une démarche qui se déduit de certains points du plan stratégique.
- Certes, le plan ne donne pas de directives précises, il n'est pas volontariste, mais il dessine, en matière d'urbanisme, des orientations indispensables à maintenir, même si des questions importantes demeurent irrésolues (encore un exemple : la densification des centres proposée sous B1 - autour des gares, en fait - est-elle souhaitable et/ou réalisable partout ?).
- Personne ne sait précisément de quoi l'avenir sera fait. Le plan présenté représente une vision générale portant au moins sur une vingtaine d'années ; il concerne les 47 communes du district. Un tel projet requiert une certaine souplesse et se doit de réserver à chaque commune membre de l'intercommunalité l'autonomie nécessaire pour maîtriser son destin.

Conclusion

Notre commune est désormais englobée dans la région nyonnaise et elle doit l'assumer. Il ne fait aucun doute que ce premier volet d'une planification vaste et ambitieuse mérite d'être validé par notre conseil communal.

Dans le même état d'esprit, la commission exhorte la municipalité à examiner dès maintenant et avec attention les conséquences politiques, économiques, sociales et environnementales de ce document et de tous ceux qui suivront, en gardant à l'esprit le développement de notre ville; la capacité de notre commune à gérer son avenir au sein du district de Nyon est à ce prix.

C'est pour ces raisons que la commission vous demande à l'unanimité de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE ROLLE

Vu le préavis No 90 de la Municipalité du 14 mars 2011

Entendu le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

Adopte le volet stratégique du Plan directeur régional du district de Nyon.

Au nom de la commission

Le Président et Rapporteur



Jürg Schmutz

Rolle, le 20 avril 2011